

L'ETAT EN AFRIQUE : Appréhension processuelle de sa construction et nature de son action

Par

Jean-Hervé MBELU BIOSHA

*Professeur Associé à la Faculté des Sciences Sociales, Administratives et Politiques,
Université de Kinshasa*

RESUME

L'État, dans le contexte général, représente l'entité politique et juridique souveraine qui exerce le pouvoir sur un territoire et une population. Il se manifeste à travers ses institutions, ses lois, et son administration. De ce fait, l'État a pour fonctions principales la protection, la sécurité, la justice et le bien-être de ses citoyens. Cependant, en Afrique, les goulots d'étranglement et les accompagnements nécessaires à la pleine réalisation du potentiel de développement ne sont pas suffisamment questionnés. Pour le mettre en évidence, cet essai retrace, d'une part, le processus constructif des Etats africains et décrypte, d'autre part, leur action à travers leurs capacités les plus usuelles.

Mots-clés : Etat, Appréhension processuelle, Approche capacitaire, Développement, Processus constructif

ABSTRACT

The state, in the general context, represents the sovereign political and legal entity that exercises power over a territory and a population. It manifests itself through its institutions, laws, and administration. Therefore, the state's primary functions are the protection, security, justice, and well-being of its citizens. However, in Africa, the bottlenecks and support necessary for the full realization of development potential are not sufficiently addressed. To highlight this, this essay traces, on the one hand, the constructive process of African states and, on the other, deciphers their actions through their most common capacities.

Keywords: State, Processual understanding, Capability approach, Development, Constructive process

INTRODUCTION

Le concept « Etat » est employé couramment aussi bien dans la vie de tous les jours à travers l'actualité, que dans les domaines divers tels que la politique, l'économie, le développement, etc. Mais, comme le dit Georges Burdeau, « personne n'a jamais vu l'Etat. Qui pourrait nier cependant qu'il est une réalité ? La

place qu'il occupe dans notre vie quotidienne est telle qu'il ne pourrait en être retiré sans que, du même coup, soient compromises nos possibilités de vivre »¹.

Jean-François Bayart se démarque, quoique de manière très nuancée, des thèses qui affirment l'inexistence ou le caractère fictif de l'Etat² dans un certain nombre de situations africaines³. Il cherche à établir que l'on assiste bien à un processus positif de construction étatique en Afrique noire, même s'il se montre finalement sceptique quant à la possibilité que ce processus arrive à maturation et envisage un phénomène de déclin de l'Etat⁴.

Qu'à cela ne tienne, Jean-Michel Severino et Olivier Ray⁵ restent convaincus à travers leur réflexion que l'Afrique subsaharienne est dynamique, qu'elle aura un rôle croissant et incontournable dans la mondialisation, mais que l'Europe reste dans une myopie déconcertante face à l'évidence de cette nouvelle Afrique. Dans un style très fluide et pédagogique, les auteurs dressent alors un état des lieux des grands changements à l'œuvre sur le continent. De la démographie au regain du poids stratégique du continent, en passant par l'émergence de nouveaux socles endogènes pour la croissance, le panorama est assez large, structuré et bien illustré.

Cependant, les goulots d'étranglement et les accompagnements nécessaires à la pleine réalisation du potentiel de développement africain ne sont pas suffisamment questionnés. Pour le mettre en évidence, nous nous adonnons à retracer le processus constructif de ces Etats et à décrypter leur action à travers leurs capacités les plus usuelles.

I. APPROCHE NOTIONNELLE DE L'ETAT

L'Etat est une forme d'organisation politique nouvelle, apparue en Europe occidentale aux environs du XV^{ème} siècle. C'est « un phénomène dont les origines remontent à l'antiquité. Mais ses traits caractéristiques : technicité, impersonnalité, omnipotence et continuité se cristallisent à l'époque moderne⁶ ».

Le terme même Etat s'est imposé relativement tardivement. Il correspond à la *Koinonia Politike* grecque (c'est que l'on peut également traduire par Société Civile)⁷. Le mot Etat tire son origine du mot latin « Status ». En lui-même, ce

¹ G. BURDEAU cité par P. MUAMBA MUMBUNDA, *Problématique de l'existence d'un Etat. Considération sur le gouvernement et la gendarmerie de l'Etat Autonome du Sud-Kasaï*, Mémoire de DES, SPA, UNIKIN, Kinshasa, 2004-2005, p. 27.

² Par exemple, pour le cas du Zaïre (aujourd'hui RDC) : J.-C. WILLAME, « La politique africaine de la Belgique à l'épreuve : les relations belgo-zaïroises (1978-1984) », in *Les Cahiers du CEDAF*, 5, 1985.

³ J.-F. BAYART, « Fait missionnaire et politique du ventre : une lecture foucauldienne », in *Le Missionnaire*, n°6, 1998, pp. 323-324.

⁴ Idem, pp. 257-258.

⁵ J.-M. SEVERINO et O. RAY, *Le Temps de l'Afrique*, Odile Jacob, Paris, 2010, p. 23.

⁶ A. OZER, *L'Etat*, Ed. Flammarion, Paris, 1998, p.9.

⁷ Idem.

vocabulaire n'en donne pas un sens précis. Il traduit une certaine position, celle « d'être debout ». Ce qui voudrait également dire « stabilité d'une situation ». Par contre, la signification politique procède de l'adjonction du terminatif *Rai romane* ou *Reipublicae* qui signifie exactement « l'état de la chose romaine ou de la chose publique ou plus encore l'état de la République ». Le mot *status* (en majuscule) sans son complément se suffira à lui-même au fil des temps. Après une période d'éclipse, le terme réapparaîtra en Italie vers le XVI^{ème} siècle.

D'aucuns attribuent à Nicolas Machiavel la résurrection et l'utilisation du terme Etat lorsqu'il fit allusion dans son ouvrage resté célèbre le Prince (1515) à *Tuti gli stati* en précisant notamment que « toutes les dominations qui ont eu autorité sur les hommes sont des Etats et sont des Républiques ou principautés (*Tuti sono stati e sono republiche o principati*⁸ ». De là, le vocable *stato* s'est introduit dans le langage moderne avec le sens de l'institution politique en soi. Le mot « *stato* » va ensuite se retrouver transposé en Allemand « *staat* » et en anglais « *state* » que les français traduiront en « Etat ».

L'Etat est donc un phénomène historique, politique et juridique, qui tient à la fois de la construction de l'esprit et de la réalité sociologique nationale et internationale. C'est à ce titre même que Jean Meynaud⁹, dans sa quête d'appréhension de ce phénomène, s'interroge si ce terme désigne-t-il la société politique tout entière ou seulement la machine gouvernementale qui en assure le fonctionnement ? Convient-il d'y voir la notion juridiquement organisée, d'en faire un phénomène de force, de le définir par les fonctions assumées ? Ce questionnement interpelle les juristes, les politologues ou sociologues voire les internationalistes.

En effet, du point de vue juridique, l'Etat est une personne morale (institution) qui a des droits et des obligations. Il suppose, outre ses éléments constitutifs (territoire, populaire, pouvoir etc.), qu'il est une institution de production de lois devant régir les rapports entre différents éléments qui le composent. Comme on peut le constater, les Juristes appréhendent l'Etat en tant qu'institution.

Par ailleurs, l'analyse socio-politique de l'Etat tient à fixer l'opinion sur la confusion que certains spécialistes notamment les juristes, entretiennent entre l'Etat et les autres concepts. Max Weber¹⁰ exprime, peut-être mieux, cette différenciation entre l'Etat et les autres organisations. Pour lui, « *Tout Etat est fondé sur la force* ». L'Etat pour Weber est un groupement politique. Du point de vue sociologique, il ne se définit pas par le contenu de ce qu'il fait. A ce titre, il

⁸ N. MACHIAVEL, cité par B.B.E. MPONGO, *Institutions politiques et droit constitutionnel*, Ed. Universitaires africaines, Kinshasa, 2002, p. 28.

⁹ J. MEYNAUD, *Introduction à la Science Politique*, Ed. Armand Colin, Paris, 1962, p.71.

¹⁰ WEBER, M., *Le savant et la politique*, Ed. Plon, Paris, 1959, p.100.

importe de savoir qu'il n'existe en effet presque aucune tâche dont ne se soit occupé un jour un groupement politique quelconque qu'on appelle Etat. D'un autre côté, il n'existe pas non plus de tâches dont on puisse dire qu'elles aient de tous temps, du moins exclusivement, appartenu en propre aux groupements politiques que nous appelons aujourd'hui Etats, ou qui ont été historiquement les précurseurs de l'Etat moderne. Celui-ci ne se laisse définir sociologiquement que par le moyen spécifique qui lui est propre, à savoir, la violence physique.

C'est dans cette perspective de la détention de la violence physique que Max Weber conçoit l'Etat contemporain comme « *une communauté humaine qui existe dans les limites d'un territoire déterminé. La contrainte étant une de ses caractéristiques, il revendique avec succès pour son propre compte le monopole de la violence physique légitime* »¹¹.

Cette conception de l'Etat est parfaitement propre à notre époque où l'Etat est l'unique source du « droit » à la violence. Par conséquent, le droit de faire recours à la violence par des individus ou par d'autres organisations ne peut se faire que dans la mesure où l'Etat lui-même le tolère ou l'autorise.

Qu'à cela ne tienne, Guy Aundu Matsanza¹² soutient que le processus d'émergence de l'Etat n'est pas linéaire. Des divergences entre penseurs font apparaître trois courants explicatifs de sa genèse (anthropologique, géoéconomique et culturaliste), lesquels diffèrent selon les espaces de localisation (Europe, Amérique, Afrique, Asie) et les approches utilisées. Ce qui nous pousse, dans le point suivant, à aborder le processus de la construction de l'Etat en Afrique.

II. L'APPROCHE PROCESSUELLE DE LA CONSTRUCTION DE L'ETAT EN AFRIQUE

Il convient de retenir que tout ce que nous venons de dire sur l'Etat, concerne en majorité le continent européen. Mais avec la colonisation, l'Afrique devient, dans ce débat, une réalité tellement particulière qu'il est nécessaire de la décrypter.

Avant la colonisation, « *s'agissant de l'histoire interne du continent, il faut souligner la très remarquable vitalité politique qui s'est manifestée, au cours des siècles, par la recherche permanente des meilleures formules de vie commune et de gouvernement. On assista ainsi, à des violences inévitables dans des mouvements aussi gigantesques, aux évolutions les plus contradictoires : formation d'Etats dans les régions qui les avaient précédemment ignorés, disparition de vieux royaumes d'Afrique*

¹¹ WEBER, M., *Le savant et la politique*, Ed. Plon, Paris, 1959, p.100.

¹² G. AUNDU MATSANZA, *Comprendre la science politique en 9 leçons*, Ed. Academia-L'Harmattan, Paris, 2017, pp.39-53.

occidentale et centrale, remplacés par des Etats reposant sur des groupes sociaux plus particularisés tels que les commerçants et les communautés islamiques ; d'autres anciens royaumes, au contraire, comme le Maroc ou l'Ethiopie, l'Egypte ou la monarchie Merina à Madagascar, trouvaient dans ces nouvelles circonstances l'occasion d'un sursaut plus ou moins durable »¹³.

Ce processus de formation des Etats africains était en cours « lorsque survint la colonisation. Celle-ci démantela la quasi-totalité des formations politiques étatiques. Les Etats africains actuels façonnés par la colonisation, n'ont pour ainsi dire rien hérité de ces anciennes formations »¹⁴.

C'est à la Conférence de Berlin en 1885 que furent dessinés les contours des Etats africains actuels, sans le consentement ni l'avis des populations concernées. Ce qui explique que certains peuples se retrouvent à cheval entre plusieurs pays, situation à la base de certains conflits parfois graves allant jusqu'aux luttes armées. « Ces contestations sont de plusieurs natures : refus des groupes ethniques de faire partie du territoire considéré (cas des casamançais au Sénégal ou des Touaregs au Mali et au Niger), mauvaise délimitation frontalière, soit parce qu'elle divise d'anciennes entités historiques en deux ou trois avec cassure de leur unité organique (exemple des populations haoussa entre le Niger et le Nigeria, des populations éwé entre le Togo et le Ghana, des populations Lunda entre la République Démocratique du Congo, l'Angola et la République du Congo,...). Les conflits et l'instabilité qui en résultent compromettent les préoccupations de développement et ponctionnent les maigres ressources qui devaient y être consacrées au profit de l'armement et de la sécurité »¹⁵.

Il a fallu attendre la seconde guerre mondiale pour que la question des indépendances se pose pour les africains qui avaient beaucoup contribué dans les armées métropolitaines qui les utilisaient souvent comme chair à canon en première ligne de bataille.

C'est avec la décennie 60 que la majorité des pays africains sont devenus indépendants héritant, de ce fait, des appareils étatiques, sans initiation mais seulement par le mimétisme qui s'appuie sur la croyance en la supériorité des technologies institutionnelles empruntées à l'Occident. L'Etat apparaît ainsi au XX^{ème} siècle comme la seule forme d'organisation politique concevable : il n'y a apparemment pas d'alternative à l'Etat qui, emblème de la modernité, semble épuiser l'univers du pensable.

¹³ ELIKIA M'BOKOLO, *L'Afrique au XX^{ème} siècle*, Ed. Du seuil, 2^{ème} édition, Paris, 1985, pp.34-35.

¹⁴ *Idem*, p.38.

¹⁵ S. CODELIER, S., *Le dictionnaire historique et géopolitique du 20^{ème} siècle*, Ed. La découverte, Paris, 2000, p. 241.

Au lendemain des indépendances, Mamadou Gazibo¹⁶ note que les différences sont importantes pour comprendre les formes de régimes postcoloniaux, car elles permettent de saisir pourquoi certains pays ont, immédiatement après l'indépendance, emprunté la voie de l'autoritarisme. En effet, *grosso modo*, une corrélation forte existe entre le mode de décolonisation et la nature des régimes qui ont immédiatement été installés. Deux sous-types de régimes peuvent être, dans leurs grandes lignes, dressés ici sur la base de ce critère.

En effet, là où la décolonisation a été précédée d'une guerre de libération nationale, comme en Algérie, en Angola, au Mozambique, au Cap-Vert et en Guinée-Bissau, les régimes qui ont émergé ont généralement été institués par le groupe armé qui avait réussi à se présenter comme le principal adversaire de la puissance coloniale. Auréolé de cette « légitimité historique » conférée par la prise des armes, ce groupe a généralement instauré dès le départ un régime autoritaire. Le Front de libération national (FLN) en Algérie, le Mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA) ou encore le Front de libération du Mozambique (FRELIMO) illustrent bien cette trajectoire. Lorsque ces mouvements n'étaient pas les seuls à combattre pour l'indépendance, comme dans le cas angolais, une guerre civile pouvait éclater, les autres mouvements rivaux refusant de reconnaître les nouveaux maîtres du pays, ce qui confortait la tendance autoritaire.

Là où la décolonisation a été organisée à la hâte, c'est la question de la gouvernabilité même du pays qui s'est posée, car les nouveaux pays ont sombré rapidement dans la confusion. Au Congo, les Belges, n'entrevoiant pas d'indépendance avant 30 ans, n'ont rien préparé, de sorte que, « quinze jours après l'indépendance, le pays semblait dans le chaos¹⁷ ». Comme l'a relevé H. Weiss, « le Zaïre a connu la première mutinerie de l'armée, en Afrique ; il a subi les premières tentatives de sécession ; il a connu les premières interventions de mercenaires ; il a été parmi les premiers à subir un coup d'État militaire¹⁸ [qui amena Mobutu au pouvoir pour 30 ans] ».

Là où l'accession à l'indépendance a suivi le mode de « décolonisation à l'amiable » à l'inverse et c'est la catégorie dominante, les pays n'ont été soumis à l'autoritarisme que plus tard, après une courte période d'expérience pluraliste. Ce fut notamment le cas des anciennes colonies françaises et britanniques. Dans ces deux cas, sauf la situation spécifique des colonies de peuplement d'Algérie, d'Afrique du Sud et du Zimbabwe, la décolonisation a été généralement

¹⁶ M. GAZIBO, *Introduction à la politique africaine*, Ed. Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 2010.

¹⁷ C. COCQUERY-VIDROVITCH et H. MONIOT, *L'Afrique noire de 1800 à nos jours*, Ed. PUF, Paris, SD, p. 20

¹⁸ H. WEISS, in C. COCQUERY-VIDROVITCH et H. MONIOT, *op. cit.*, p. 1.

négociée et mise en chantier par étapes. Les deux grandes puissances ont essayé de léguer leur modèle – V^e République et Westminster à leurs anciennes colonies.

Dans le cas de la Grande-Bretagne, le mouvement est lancé par l'indépendance de l'Inde en 1947. Le pays décida, à travers le Livre bleu (1948) du gouvernement travailliste d'alors, d'appliquer le même modèle de décolonisation dans les autres colonies. En Afrique, des réformes en trois étapes furent mises en place : le gouvernement responsable dans lequel le gouverneur britannique partageait le pouvoir avec une assemblée locale élue, l'autogouvernement interne dans lequel le gouverneur n'avait plus de pouvoirs et l'indépendance¹⁹. À l'accession à l'indépendance, les colonies britanniques étaient dotées d'un régime parlementaire et gouvernées par des premiers ministres élus. Le Ghana, par exemple, obtient son indépendance en 1957 sous la direction de Kwame Nkrumah, chef du parti majoritaire au parlement.

Au milieu des années 1940, la France entrevoyait différemment l'avenir de ses colonies. Ainsi, « les réformes politiques préconisées par [la conférence de 1944] de Brazzaville restèrent extrêmement limitées ». La conférence avait nommément écarté « toute perspective de *selfgovernment*, même lointaine ». Cependant, « le conflit indochinois (1947-1954) et surtout la guerre d'Algérie (1954-1962) persuadèrent le gouvernement de la nécessité d'éviter tout nouveau risque d'affrontement sanglant, et la conférence afro-asiatique de Bandoeng (1955), par laquelle les pays libérés se faisaient un devoir d'aider les peuples encore dépendants à accéder à la souveraineté, démontra l'inanité de la lutte contre le reflux anticolonialiste²⁰ ». La marche vers l'indépendance commence en 1956 et se fait en trois étapes : l'adoption de la loi-cadre en 1956, qui instaure un système similaire au gouvernement responsable britannique ; le référendum de 1958 qui instaure une association entre la France et des territoires autonomes dans le cadre d'une communauté ; et l'indépendance en 1960. Les élections de 1956 qui instaurent des gouvernements locaux constituent l'une des principales étapes vers le legs du modèle français aux futures ex-colonies.

À l'indépendance, la plupart des pays africains avaient adopté un modèle parlementaire pluraliste. Mais l'absence de profondeur de ce système face à l'héritage colonial autoritaire, ainsi que la faible socialisation démocratique des élites conduisent rapidement ces pays à sombrer l'un après l'autre dans l'autoritarisme. Comme l'ont montré Chazan et ses collègues, les institutions formelles transférées aux Africains après les indépendances étaient de nature exogène et autoritaire, conçues pour assurer la domination et peu préoccupées

¹⁹ C. COCQUERY-VIDROVITCH et H. MONIOT, *op. cit.*, pp. 122-123.

²⁰ *Idem*, p. 129.

par la légitimité²¹. Dans la plupart des cas, les élites au pouvoir suppriment rapidement le pluralisme partisan et instaurent des autocraties personnelles. Certains de ces autocrates créent des partis uniques considérés comme des instruments efficaces de mobilisation. Dans d'autres cas, en commençant par ceux du Congo et du Togo, les militaires font irruption pour prendre le pouvoir. A partir de ce moment, sous une dominante autoritaire, les types de régimes se diversifient énormément.

Ainsi, le dernier point de cet essai décrypte les capacités des Etats, mais particulièrement celles des Etats sub-sahariens.

III. APPROCHE CAPACITAIRE DE L'ETAT EN AFRIQUE

Il est utile de relever, d'entrée de jeu, que la capacité doit être comprise comme « *l'aptitude des individus, des groupes, des organisations, des institutions et des sociétés à définir, particulier, engager et actualiser de manière durable leur vision ou leurs objectifs de développement en s'appuyant sur leurs propres ressources* »²². Et, l'approche capacitaire est à considérer comme un regard critique ou une analyse orientée sur l'agir ou le savoir-faire des Etats sub-sahariens.

A ce sujet, l'Union Africaine²³ révèle que l'Afrique dispose de diverses capacités à différents niveaux pour le premier Plan décennal de mise en œuvre ainsi que l'Agenda 2063²⁴ dans son ensemble. Mais, pour que cette mise en œuvre soit plus efficace, elle a beaucoup insisté sur le renforcement de certaines capacités essentielles dont les capacités de changement et de transformation (y compris la préparation au changement et le leadership qui transforme), les capacités des institutions et des organisations (aux niveaux continental, régional et national), l'investissement dans la formation et l'enseignement de masse en compétences essentielles, techniques et sectorielles, une refonte du contenu de l'éducation en Afrique à tous les niveaux, un mouvement vers un « Nouvel agenda africain » de dimension panafricaine à travers un fondement idéologique africain, le début d'un transfert progressif vers les jeunes et les femmes de responsabilités clés pour les principaux volets de l'Agenda 2063, la capacité du continent à engager et à mobiliser son propre financement ainsi qu'une augmentation des compétences intangibles dont chaque personne a besoin pour faire bouger les choses.

²¹ N. CHAZAN et alii, « State Institutions and the Organization of the Public Arena ».

²² Union Africaine, Agenda 2063 de l'Union Africaine. Impératifs de capacités pour la nouvelle vision africaine, 2016, p. 5.

²³ *Idem*, p. 3.

²⁴ L'Agenda 2063 de l'Union Africaine est le schéma et le plan directeur de l'Afrique visant à transformer l'Afrique en puissance mondiale de l'avenir. C'est bien évidemment le cadre stratégique du continent qui vise à atteindre son objectif de développement inclusif et durable.

Bien plus, l'Afrique, « tout en étant immergée dans la crise générale de la post-modernité, connaît, à la différence du nord, une autre forme de crise grave, qui, elle, est inhérente à la fois à la nature de l'Etat et au pouvoir même de cet Etat. Il se pose, ici, le problème de la capacité de l'Etat à garantir au corps social l'équilibre nécessaire à sa vie et à sa préservation en tant que communauté nationale »²⁵. Le modèle de l'Etat africain aujourd'hui est en panne d'imagination dans la recherche des solutions pour la satisfaction des besoins de la population.

Depuis 1960, les pays africains qui accédaient à l'indépendance avaient pris comme modèle l'Etat colonisateur. Or, l'Etat dans les pays colonisateurs était le fruit d'une histoire et d'une trajectoire différentes de celles que l'Afrique a empruntées. Ce faisant, il y a eu des contradictions que les politiciens ont eu du mal à résoudre. C'est ainsi que les militaires avec le soutien des anciens pays colonisateurs ont eu le champ libre pour opérer des coups d'Etat presque partout en Afrique. Ces pouvoirs dictatoriaux furent encouragés et aidés pour leur pérennité en vue de permettre à chaque grande puissance d'avoir une zone d'influence dans le contexte de la guerre froide.

Il a fallu attendre le vent de la *pérestroïka* et la *glasnost*, avec Mikhaïl Gorbatchev en URSS et la chute du mur de Berlin en 1989, pour voir enfin arriver la démocratie. Pour arriver à cette démocratisation en ce qui concerne les régimes africains, la Conférence Nationale a été une des voies obligées, notamment en République Démocratique du Congo. Mais les résultats de ces Conférences Nationales souveraines sont restés à demi-teinte pour l'ensemble des pays qui les ont organisées, sauf le cas du Bénin et celui de la République du Congo, qui ont par la suite organisé des élections pluralistes, même si la République du Congo a sombré par la suite, dans une guerre civile et vu s'estomper l'élan démocratique ainsi enclenché après la Conférence Nationale Souveraine.

Aujourd'hui encore, les Etats africains sont éprouvés par des contestations à l'intérieur et à l'extérieur avec parfois la guerre comme une prétendue solution, et qui entraîne des violations massives des droits de l'homme, des déplacements de populations, le tout sur fond d'incapacité institutionnelle et organisationnelle de ces Etats.

Au-delà du fait que la guerre froide a créé une zone d'Etats faibles ou défaillants, qui ont engendré des désastres humanitaires majeurs et de graves atteintes aux droits humains, l'absence d'une capacité institutionnelle dans les pays africains est devenue une hantise beaucoup plus directe pour les pays développés.

²⁵ F. MUKOKA NSENDA, *Discours et pratique du développement au Congo*, Ed. MES, Kinshasa, 2004, p.52.

Ces pays développés avaient cru pendant un temps que ces problèmes étaient purement locaux, mais les événements du 11 Septembre 2001 aux Etats-Unis d'Amérique sont venus démontrer que la faiblesse de l'Etat ou sa déchéance, pouvait aussi constituer une menace pour la sécurité internationale et un immense défi stratégique auquel il fallait faire face. « *Le terrorisme islamiste radical, combiné à la possibilité pour les terroristes de se procurer éventuellement des armes de destruction massive, est venu ajouter une dimension sécuritaire majeure aux problèmes déjà créés par la gouvernance défaillante de certains Etats* »²⁶.

La capacité de consolider ou de créer des compétences et des institutions viables s'est hissée au premier rang des priorités mondiales. Elle paraît être aujourd'hui une condition majeure de la sécurité dans le monde. Ainsi, la faiblesse de l'Etat est un problème à la fois national et international de premier ordre.

Un pays sans Etat viable ou mieux un Etat dépourvu des capacités institutionnelles à concevoir et à imposer une politique publique, à défendre et à protéger ses propres populations et son territoire est une menace pour la sécurité internationale, et appelle donc l'intervention de la communauté internationale. Le respect de la souveraineté pour un tel type d'Etat n'est ni garanti, ni justifiable.

Kevin R. Cox et Rohit Negi²⁷ notent à ce sujet que la faiblesse des institutions politiques constitue une des représentations les plus courantes concernant l'Afrique subsaharienne. Les chercheurs parlent d'États faibles, sinon « échoués », marqués par le tribalisme, les guerres civiles, ainsi que par une nette disjonction entre le caractère formel des institutions démocratiques, dans la mesure où elles existent, et la conduite de la politique. La conséquence, prétend-on, est le retard matériel du sous-continent : un manque de développement. Ces représentations sont très courantes et les réflexions des chercheurs contribuent à leur donner une certaine légitimité. Selon eux, le problème fondamental vient de l'État et de son rapport à la société : c'est la faiblesse de l'État, et la vacuité des institutions démocratiques, qui produiraient le sous-développement.

La faiblesse des Etats africains s'observe ainsi par leur incapacité extractive. D'ailleurs, selon la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, le continent possède 54 % des réserves mondiales de platine, 78 % de celles de diamant, 40 % de celles de chrome et 28 % de celles de manganèse. En outre, dix-neuf pays d'Afrique au sud du Sahara possèdent d'importantes réserves

²⁶ F. FUKUYAMA, *La Fin de l'histoire et le dernier Homme*, Ed. Flammarion, Paris, 1992, pp.13-14.

²⁷ R. KEVIN et R. NEGI, « L'Etat et la question du développement en Afrique subsaharienne », in *L'Espace Politique* [En ligne], 7 | 2009-1, mis en ligne le 20 août 2009.

d'hydrocarbures, de pétrole, de gaz, de charbon ou de minéraux²⁸. Des pays, comme la République démocratique du Congo, la Zambie, le Niger, l'Afrique du Sud, regorgent de matières premières stratégiques, comme le cuivre, le coltan (utilisé dans la fabrication des téléphones portables), l'uranium, le diamant, l'or. De nouvelles découvertes de réserves de pétrole, de gaz naturel et de minerais stratégiques sont annoncées dans plusieurs pays du continent²⁹. L'Afrique possède quelques-unes des plus importantes réserves de pétrole. Dans la région du golfe de Guinée (Angola, Guinée équatoriale, Nigeria, Congo, Gabon), se trouvent près des trois quarts des réserves pétrolières africaines. Cela explique que cette région soit la cible des compagnies pétrolières occidentales (Exxon Mobil, Shell, BP, Elf, entre autres). Le continent peut également se targuer de posséder de vastes réserves de charbon, de cuivre, de cobalt et de minerai de fer. Ces ressources représentent une part significative des exportations de la moitié des pays africains.

Cependant, Carlos Lopes³⁰ estime que malgré plus d'un demi-millénaire d'exploitation commerciale de ces ressources, le continent demeure l'une des régions géologiques les moins connues de la planète ; la valeur et l'ampleur totale des réserves minières à découvrir restent de l'ordre de la conjecture. S'il faut en croire les récentes découvertes de fer, de gaz, d'or et de charbon en Guinée, au Ghana, au Liberia, en Tanzanie et au Mozambique, l'abondance des ressources minières africaines permettrait de financer l'agenda de transformation du continent. Les minerais pourraient changer la donne, s'ils étaient transformés pour contribuer effectivement au développement humain. Pour l'instant, le secteur minier africain représente tout juste 10% de la production mondiale. On dit également qu'à l'échelle planétaire, 80% des projets miniers concernent quatre ressources minérales essentielles : le minerai de fer, le cuivre, l'or et le nickel, tous présents en Afrique. Le continent apparaît donc encore comme le futur terrain de jeu des industries extractives.

Paradoxalement, la plupart des pays africains les plus riches en ressources figurent parmi les plus mal lotis de l'Indice de Développement Humain. L'Angola, notamment, avec un des taux de mortalité maternelle les plus élevés au monde, la Guinée équatoriale, avec un des taux de mortalité infantile les

²⁸ Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) et Union africaine (UA), Rapport économique sur l'Afrique, 2013, « Tirer le plus grand profit des produits de base : l'industrialisation au service de la croissance, de l'emploi et de la transformation économique », Addis-Abeba, mars 2013.

²⁹ C'est le cas du Sénégal, avec l'annonce de la découverte de deux gisements de pétrole au large de ses côtes par une société pétrolière britannique, Cairn Energy. L'État sénégalais mise sur d'autres découvertes et pense déjà que le Sénégal sera bientôt « un pays pétrolier », *Le Témoignage*, Dakar, 11 novembre 2014, p. 3.

³⁰ C. LOPES, « Miser sur l'industrie extractive en Afrique pour une transformation économique inclusive », in *GREAT insights*, Volume 3, Numéro 7, Juillet/août 2014.

plus élevés au monde et la République démocratique du Congo figurent en bas de classement dans tous les domaines considérés par l'indice. C'est le Niger, le plus gros exportateur d'uranium, qui occupe la dernière place.

Les mauvais résultats des économies riches en minéraux sont liés à divers facteurs : un secteur extractif africain faiblement intégré à l'activité socio-économique nationale ; des exportations de matières premières à faible ou sans valeur ajoutée ; des liens faibles en amont et en aval avec le reste de l'économie. Les effets du « syndrome hollandais » de même que la faiblesse des cadres juridique et réglementaire ont en outre aggravé la situation en compromettant la transparence et la redevabilité. On estime le volume des flux financiers illicites à 50 milliards de dollars par an au cours des dix dernières années, soit davantage que l'aide bilatérale versée par les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à la région.

Conséquence, la période de croissance sans précédent que le continent a connue dans les années 2000 ne s'est pas traduite par une amélioration sensible du niveau de vie. L'écart de revenus entre riches et pauvres s'est d'ailleurs creusé. Le développement économique, couplé à la croissance économique, est certes essentiel à l'accomplissement de progrès durables, mais la répartition des retombées de ce développement entre les divers groupes de population est également importante. Dès lors se pose la question du rôle que la croissance économique peut jouer en faveur de la réduction de la pauvreté et de la promotion d'un développement inclusif³¹.

³¹ Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), La contribution potentielle de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine à une croissance inclusive, Rapport 2021.

CONCLUSION

La faiblesse de l'Etat et de ses institutions constitue l'une des représentations les plus courantes concernant l'Afrique. Plusieurs thèses illustrent ces représentations. Jean-François Bayart³² soutient même que l'opinion occidentale reste gorgée de stéréotypes sur le pouvoir et l'Etat en Afrique, en particulier quant au rôle privilégié que la corruption et le tribalisme sont censés jouer au sud du Sahara.

L'analyse capacitaire de l'Etat en Afrique et des différents scénarios qui ont prévalu depuis la proclamation des indépendances permettent de comprendre la formation d'une classe dominante, sur la dépendance des sociétés africaines vis-à-vis de leur environnement international, sur la place déterminante en leur sein des stratégies individuelles et des modes populaires d'action politique, sur l'importance des réseaux d'influence et des terroirs historiques dans le déroulement des conflits.

Les Etats africains dont les régimes restent le copier-coller du modèle occidental sont, pour la plupart, extravertis. Ils subissent souvent le diktat de l'environnement international post guerre-froide qui peut être monopolaire, bipolaire, multipolaire ou en désordre. Donc, le monde occidental demeure la référence des Etats africains. Il suffit que ce dernier invente un mot ou met en place une politique donnée, l'on constate que les Etats africains s'approprieraient facilement du mot ou de la politique. Donc, les Etats africains via leurs institutions politiques, se comportent en de très bons écoliers vis-à-vis du monde occidental. Peut-être que c'est par lui que la plupart des leaders politiques deviennent des dirigeants politiques en Afrique.

³² J-F. LEGUIL-BAYART, *L'Etat en Afrique : La politique du ventre*, Ed. Fayard, Paris, 2006, p.439.